

**Procès-verbal de
L'Assemblée Générale Ordinaire du 13 Mai 2025**

Les actionnaires de la Société « UNIMER S.A. » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire le 13 mai 2025 à 15h.

Chaque actionnaire a été convoqué par voie de presse conformément à la réglementation de la diffusion d'informations financières pour les personnes morales faisant appel public à l'épargne.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Mehdi ALJ, Président Directeur Général, préside la réunion.

Les sociétés **SANAM AGRO SA** et **SANAM HOLDING SA**, représentées respectivement par Messieurs Mehdi ALJ et Kenza ALJ, représentant par eux-mêmes ainsi que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Zeineb ALAOUI, Directrice Communication Financière, RSE et PMO, assume les fonctions de Secrétaire.

Messieurs les Commissaires aux Comptes de la Société, régulièrement convoqués, étaient présents.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent **9 680 071** actions sur les **11 413 880** actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée réunissant plus du quart du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- Une copie de la convocation avec l'ordre du jour ;
- La feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés ;
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- L'avis de réunion et le rectificatif de l'avis de réunion publié ;
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la Société ;
- Les états de synthèse de l'exercice clos au 31.12.2024 ;
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Les rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31.12.2024 ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 122 à 124 de la loi 17-95 du 30 Août 1996 modifiée et complétée par le Dahir n°1-21-75 du 3 HIJA 1442 (14 Juillet 2021) portant promulgation de la Loi n°19-20 et déclare que les documents et renseignements visés à l'article 141 de ladite loi ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée et au moins pendant les quinze jours qui ont précédés la date de la réunion de la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président met aux voix les résolutions figurants à l'ordre du jour de Assemblée Générale Ordinaire.



- **1^{ère} Résolution : Approbation des Comptes**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve purement et simplement, les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, faisant ressortir **une perte nette de 23 508 153 Dirhams**.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux administrateurs et aux Commissaires aux Comptes, quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

*Le nombre d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés est de 9 680 071 actions représentant 85 % du Capital Social
Le nombre total de votes valablement exprimés est de 9 680 071 voix dont 9 680 071 « Pour », aucun vote « Contre » et aucune Abstention*

- **2^{ème} Résolution : Affectation des Résultats**

L'Assemblée Générale approuvant la proposition faite par le Conseil d'Administration, décide de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2024.

Résultat de l'exercice	-23 508 152,99
Réserve Légale	Néant
Report Antérieur	472 665 615,83
Bénéfice distribuable	472 665 615,83
Solde à reporter à nouveau	449 157 462,84

Cette décision a pour objectif de garantir la pérennité de la société dans un contexte économique exigeant et de maintenir sa capacité d'investissement pour les exercices à venir.

Le compte « Report à Nouveau » présentera donc un solde un solde créditeur de **449 157 462,84 dirhams**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

*Le nombre d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés est de 9 680 071 actions représentant 85 % du Capital Social
Le nombre total de votes valablement exprimés est de 9 680 071 voix dont 9 680 071 « Pour », aucun vote « Contre » et aucune Abstention*

- **3^{ème} Résolution : Approbation des Conventions réglementées**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée par la loi n°19-20, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve individuellement chacune des conventions qui y sont mentionnées et constate qu'aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

N'ont pas été prises en compte, les actions détenues par les actionnaires concernés par les conventions réglementées approuvées directement ou indirectement par cette résolution.

4^{ème} Résolution : Fixation du montant des jetons de présence

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration du 26 mars 2025, décide d'attribuer au Conseil d'Administration une somme globale et forfaitaire de **700 000 Dirhams**, au titre de jetons pour l'exercice clos au 31/12/2024.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

Le nombre d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés est de 9 680 071 actions représentant 85 % du Capital Social. Le nombre total de votes valablement exprimés est de 9 680 071 voix dont 9 680 071 « Pour », aucun vote « Contre » et aucune Abstention

La Responsabilité de ce Service est Limitée à la l'Egalisation

5^{ème} Résolution : Pouvoirs

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée, pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

Le nombre d'actions pour lesquelles les votes ont été valablement exprimés est de 9 680 071 actions représentant 85 % du Capital Social. Le nombre total de votes valablement exprimés est de 9 680 071 voix dont 9 680 071 « Pour », aucun vote « Contre » et aucune Abstention

Vu Pour la Légalisation Matérielle de la Résolution

*Signature apposée et
en notre présence par : ALJ et MHD*

Le Président

Mehdi ALJ

Les Scrutateurs

Sanam Agro

Sanam Holding

Représenté par Mehdi ALJ

Représenté par Kenza ALJ

Le Secrétaire

Zeineb ALAOUI